

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 septembre 2020

## PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 672

présenté par  
Mme Charvier

à l'amendement n° 445 de Mme Pouzyreff

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

I. – À l'alinéa 2, substituer au mot :

« de »

le mot :

« à ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par les mots :

« et qui seraient ainsi considérées comme des données d'intérêt général ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif de ce sous-amendement est de préciser que les données en question revêtent une importance d'intérêt général, ce qui justifie d'autant plus la libéralisation de leur accès.